



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉUNIONS DE RENTRÉE des PROFESSEURS d'ÉDUCATION MUSICALE - 16 au 24 SEPTEMBRE 2021

INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE
ÉDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL
MATHILDE BERTHE



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ORDRE DU JOUR :

2

Première partie :

Préambule : présentations

- A. Etat des lieux de la discipline dans l'académie et les départements,
- B. Point sur l'enseignement facultatif du chant choral (contexte sanitaire et protocoles en vigueur),
- C. Présentation des actions de formation continue prévues pour l'année scolaire 2021-2022,
- D. Présentation de la nouvelle maquette de concours de recrutement des personnels enseignants ainsi que du renouvellement des Masters MEEF (prochains lauréats de concours et nouveau statut des contractuels alternants),

Deuxième partie :

Préparation du Projet Choral et des rencontres départementales de l'année 2021-2022



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

Liberté
Égalité
Fraternité



**CARTE DES IMPLANTATIONS DE CLASSES CHAM en collège
ET enseignements optionnels/spécialité/S2TMD en lycée**

CHAM : classes à horaires aménagés

Lycées : enseignement optionnel (EO)
et de spécialité (ES)

Lycées : section S2TMD

■ Secteur public
■ Secteur privé sous contrat

L. Descartes : EO et ES
L. Grandmont : EO
L. Paul-Louis Courier : EO et ES
L. Paul-Louis Courier : S2TMD
L. Ste Ursule : EO et ES
L. Grandmont : EO
L. Choiseul : EO

Loir-et-Cher
41
Blois

L. Ronsard : EO
L. Jean Zay : EO et ES
L. Ste Ursule : EO et ES
L. Ste Marguerite : EO
L. Ste Marie : EO
L. Ste Geneviève : EO
L. Ste Thérèse : EO
L. Ste Anne : EO
L. Ste Madeleine : EO
L. Ste Elisabeth : EO
L. Ste Agathe : EO
L. Ste Marguerite : EO
L. Ste Marie : EO
L. Ste Geneviève : EO
L. Ste Thérèse : EO
L. Ste Anne : EO
L. Ste Madeleine : EO
L. Ste Elisabeth : EO
L. Ste Agathe : EO

Loiret
45
Orléans

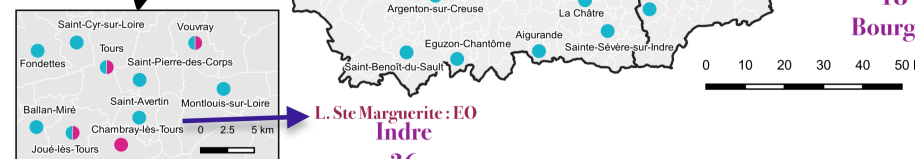
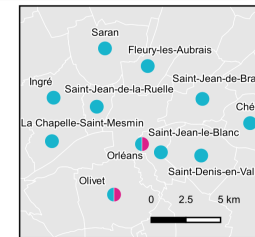
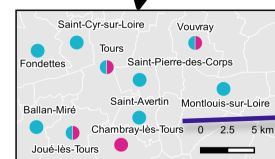
L. Rabelais : EO
L. Ronsard : EO
L. Jean Zay : EO et ES
L. Ste Ursule : EO et ES
L. Grandmont : EO
L. Choiseul : EO

Indre-et-Loire
37
Tours

L. Rabelais : EO
L. Ronsard : EO
L. Jean Zay : EO et ES
L. Ste Ursule : EO et ES
L. Grandmont : EO
L. Choiseul : EO

Cher
18
Bourges

L. Ste Marguerite : EO
Indre
36
Châteauroux





ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Liberté
Égalité
Fraternité

Quelques chiffres :

En cette rentrée, environ 360 professeurs d'éducation musicale en EPLE (collèges, lycées) aussi bien dans le public que le privé

22 professeurs enseignant en lycée (enseignement optionnel pour une grande part) dont 5 enseignant en spécialité et 2 en S2TMD

9 professeurs enseignant en classes CHAM (collège)

2 collègues chargés de mission d'inspection : **Corinne NONNENMACHER** et **Alain BERTHET**

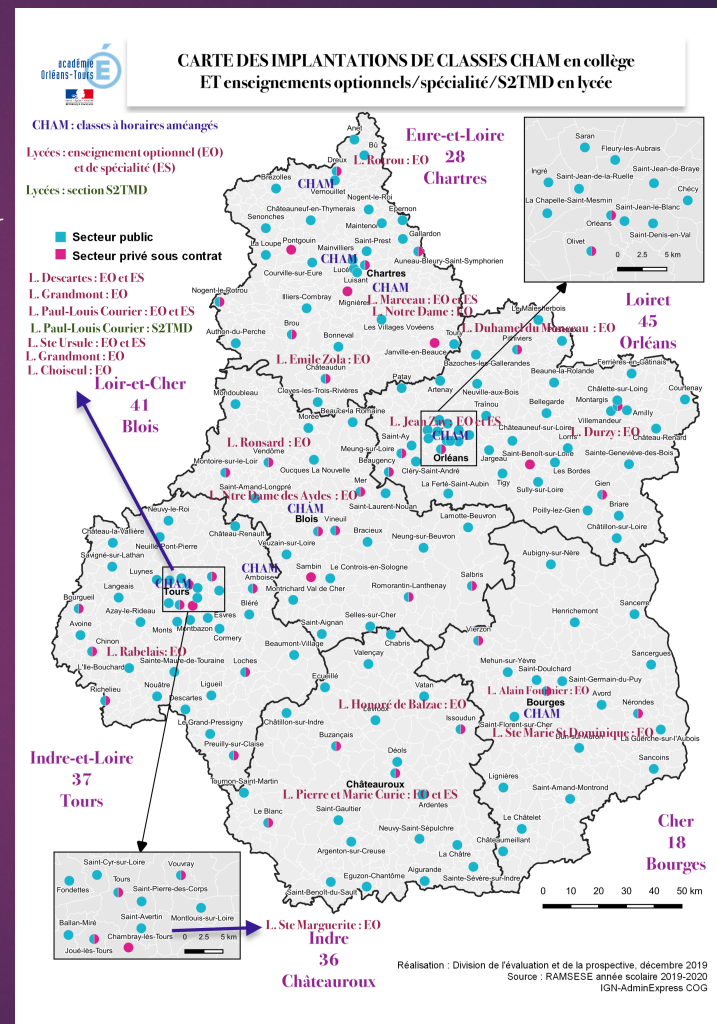
2 interlocuteurs privilégiés sur la question du numérique : **Maxime BARON** (Interlocuteur Académique au Numérique Éducatif) et **Nathalie BILLONNET** (Webmestre du site académique disciplinaire et gestionnaire du Moodle)

Un groupe de formateurs (10 collègues), qui propose et assure des missions de formation tout au long de l'année

7 coordonnateurs départementaux chant choral (1 par département et 2 pour le Loiret)



ÉTAT DES LIEUX DE LA DISCIPLINE DANS L'ACADÉMIE ET LES DÉPARTEMENTS



ÉTAT DES LIEUX DE LA DISCIPLINE DANS L'ACADÉMIE ET LES DÉPARTEMENTS

5

Situation globale de l'éducation musicale dans l'académie à la rentrée 2021

Une balance nettement **positive** (comme tous les ans) : 12 arrivées, 1 départ

Comme l'année précédente, une situation **favorable**, malgré des « arrivants-absents »
(Nouvelle Calédonie) ou des collègues faisant fonction de PERDIR

Un nombre de candidatures de contractuels **en hausse**, mais globalement moins de besoins
- ou des besoins plus complexes à combler -

Des postes qui restent vacants, essentiellement des BMP
(blocs de moyens provisoires)

Des remplacements qui demeurent difficiles à assurer en cours d'année ou sur de courtes périodes
(congrés de maternité notamment)



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉTAT DES LIEUX DE LA DISCIPLINE DANS L'ACADÉMIE ET LES DÉPARTEMENTS

6

Présentation des nouveaux collègues
(titulaires, contractuels, stagiaires) par départements

Dans le Cher (18) :

Professeur titulaire : **Philippine CORNET**, collège J. Valette de Saint Amand Montrond

ÉTAT DES LIEUX DE LA DISCIPLINE DANS L'ACADÉMIE ET LES DÉPARTEMENTS

Présentation des nouveaux collègues (titulaires, contractuels, stagiaires) par départements

Dans l'Eure-et-Loir (28) :

Professeurs titulaires :

- **Céline FURRER-LABEYRIE**, TZR, collègue Les petits sentiers de Lucé (pendant le congé de formation de Ronan Lefebvre)
- **Georges PELTIER**, collèges Florimond Robertet de Brou et Louis Pergaud, d'Authon du Perche
- **Marie CALUJEK**, collègue Marcel Pagnol de Vernouillet (sur plusieurs établissements)

ÉTAT DES LIEUX DE LA DISCIPLINE DANS L'ACADÉMIE ET LES DÉPARTEMENTS

Présentation des nouveaux collègues (titulaires, contractuels, stagiaires) par départements

Dans l'Indre (36) :

Professeur titulaire :

Florian LOBAO TEXEIRA, collègue Louis Pergaud de Sainte Sévère et
collègue La Fayette de Châteauroux

2 Professeurs stagiaires :

- **Corentin GEORGET**, collègue Beaulieu de Châteauroux, tutrice : **Florence BIDAULT**
- **Romain RENAUD**, collègue Rollinat d'Argenton sur Creuse, tutrice : **Stéphanie MONNIER**

ÉTAT DES LIEUX DE LA DISCIPLINE DANS L'ACADÉMIE ET LES DÉPARTEMENTS

Présentation des nouveaux collègues (titulaires, contractuels, stagiaires) par départements

Dans l'Indre et Loire (37) :

- Professeur titulaire : **Charly JACQUET**, collège Alcuin de Cormery
- Professeure contractuelle alternante : **Axelle BAZILLE**, collège René Cassin de Ballan Miré

7 Professeurs stagiaires :

- **Laurène BARON**, collège Choiseul d'Amboise, tutrice : **Nathalie BILLONNET**
- **Lucie VALLE**, collège de Preuilly sur Claise, tuteurs : **Ludovic DROMAINT** et **Bénédicte FICHEPAIN**
- **Maxime NICOLAS**, collège Camus de Montbazon, tutrice : **Estelle FAGEON**
- **Cécilia SEJOURNÉ**, collège Fontenelle de Savigné sur Lathan, tutrice : **Sylviane GASNIER**
- **Marianne KLIMEK**, collège J. Lévêque de Montrésor, tutrice : **Caroline BRUNEAU**
- **Valentin ROCCETTI**, collège G. Besse de Loches, tuteur : **Nicolas LOMBRAGE**
- **Romain BROSSIER**, collège Montaigne de Tours, tutrice : **Géraldine CARRILLO**

ÉTAT DES LIEUX DE LA DISCIPLINE DANS L'ACADÉMIE ET LES DÉPARTEMENTS

Présentation des nouveaux collègues (titulaires, contractuels, stagiaires) par départements

Dans le Loir et Cher (41) :

3 Professeurs stagiaires :

- **Noé MONTANI**, collège Ronsard de Mer, tutrice : **Mélanie JOUHANNEAU**
- **Maloé LAVERVIN**, collège Saint Exupéry de Contres, tutrice : **Estelle BEAUCHARD**
- **Jonathan MORISSET**, collège Augustin Thierry de Blois, tuteur : **Sébastien BILLON**

ÉTAT DES LIEUX DE LA DISCIPLINE DANS L'ACADÉMIE ET LES DÉPARTEMENTS

Présentation des nouveaux collègues (titulaires, contractuels, stagiaires) par départements

Dans le Loiret (45) :

Professeurs titulaires :

- **Nathalie NICOLET**, collège Val de Loire de Saint-Denis en Val
- **Ondine HURPÉ**, collège Coubertin de Saint Jean de Braye
- **Mélanie LAMON**, collège Alain Fournier d'Orléans
- **Arnaud MAIRET**, collège Montesquieu d'Orléans (mouvement inter)
- **Cédric CHAUVAT**, collège R. Schuman, d'Amilly (mouvement inter)

3 Professeurs stagiaires :

- **Arthur DOYEN**, collège Jacques de Tristan, Cléry Saint André, tuteur : **David NICOLET**
- **Lucie PIERRON**, clg Pierre Mendès-France de Chécy, tutrices : **Marie-Laure GENIN** et **Naik LEGEAY**
- **Hugo GATTO**, collège la Forêt de Trainou, tutrice : **Anne MORAWEK**



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POINT SUR L'ENSEIGNEMENT FACULTATIF DU CHANT CHORAL (EFCC)

Contexte sanitaire, protocoles en vigueur

Rappel des textes

<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>

Mémento de rentrée pour l'EFCC, les pratiques vocales et le cas particulier des orchestres à vents reçu par le biais de la liste de diffusion académique

Cadrage de rentrée de Madame la Rectrice, réaffirmé par Madame la Secrétaire Générale

La règle du « on fait comme si... » reconduite, dans un contexte épidémique toujours évolutif

Un mot sur certains projets (en fonction des coordonnateurs départementaux présents ce jour)



Enquête de rentrée EFCC : dans le cadre d'une enquête nationale, par le biais d' ADAGE

Application **D**édiée **A** la **G**énéralisation de l'**E**ducation artistique et culturelle



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉSENTATION DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE SUR L'ANNÉE

Formation prévue et annulée (COVID) :
Le chœur en mouvement, intervenant : Loïc Pierre, prévue à nouveau
Lundi 31 janvier et mardi 1er février 2022 (lieu à déterminer)

« Si le chœur chorégraphique s'invite depuis longtemps déjà sur la scène la pulsation au bout des doigts, il existe d'autres options plus audacieuses et fertiles en images à façonner pour un public confortablement installé mais à questionner sans cesse. Construit autour de plusieurs mélodies et polyphonies, ce stage déploiera mille combinaisons ludiques pour une nouvelle conquête des espaces architecturaux, acoustiques, corporels, vocaux et textuels »

<https://view.genial.ly/61387aed47afe70de0c8b3d4>

Maîtriser les techniques de diffusion du son dans une salle d'éducation musicale :
lundi 6 décembre, journée, Collège Le Pré des Rois, La Ferté Saint Aubin (45)

Développer les compétences numériques des élèves en éducation musicale
: 1 journée, vers avril 2022, lieu à préciser

Formations DANE prévues au PAF conseillées par Maxime Baron, dans le cadre du PAF

Ludifier les stratégies d'apprentissage en éducation musicale avec le numérique : 2 journées,
1er trimestre 2022, lieu à préciser

PRÉSENTATION DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE SUR L'ANNÉE

15

I/ Les demi-journées consacrées à la préparation des rencontres chorales :

Dans le Cher (18) : **LUNDI 13 DÉCEMBRE** de 9h à 12h, collège Littré de Bourges

Dans l'Eure-et-Loir (28) : **MARDI 30 NOVEMBRE** de 14h à 17h, collège Edouard Herriot de Lucé

Dans l'Indre (36) : **MARDI 14 DÉCEMBRE** de 9h à 12h, collège La Fayette de Châteauroux

Dans l'Indre et Loire (37) : **JEUDI 2 DÉCEMBRE** de 9h à 12h, lycée Descartes de Tours

Dans le Loir et Cher (41) : **JEUDI 9 DÉCEMBRE de 14h à 17h**, collège Blois-Bégon

Dans le Loiret (pour le secteur Orléans) : **VENDREDI 3 DÉCEMBRE** de 9h à 12h, collège de l'Orbellière, Olivet

Dans le Loiret (pour le secteur Amilly) : **MARDI 7 DÉCEMBRE** de 14h à 17h, collège Vallée de l'Ouanne, Château Renard



<https://www.schoraliaregioncentre.com/>

Rubrique *Espace enseignant*

Sous-rubrique *Matériel musical*

II/ Stage à destination des professeurs de lycée enseignant en option de spécialité et enseignement optionnel **VENDREDI 1er OCTOBRE** de 9h à 12h au lycée Jean Zay d'Orléans **dans le contexte du projet de nouvelles modalités d'évaluation en lycée**

Mot de passe :
Schora2122lia



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RENOUVELLEMENT DU MASTER MEEF

MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'éducation et de la formation

**STATUT DE FONCTIONNAIRE STAGIAIRE REPOUSSÉ D'UNE
ANNÉE ET APPARITION D'UN NOUVEAU STATUT :**

LE CONTRACTUEL ALTERNANT

Textes officiels :

[https://media.devenirenseignant.gouv.fr/
file/Actualites/
71/5/2021_vademecum_reforme_du_con
cours_etudiants_DGRH_1392715.pdf](https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/Actualites/71/5/2021_vademecum_reforme_du_concours_etudiants_DGRH_1392715.pdf)

**Un bref retour dans le temps pour comprendre
l'importance du changement...**

**NOUVELLES ÉPREUVES DE CAPES
À PARTIR DE LA SESSION 2022**

Textes officiels :

[https://www.devenirenseignant.gouv.fr/
cid157351/copie-epreuves-capes-externe-
cafep-capes-%20section-education-musicale-
chant-choral.html](https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157351/copie-epreuves-capes-externe-cafep-capes-%20section-education-musicale-chant-choral.html)



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

Liberté
Égalité
Fraternité

17

Avant 2022*, le
parcours POST-BAC
menant au CAPES :

* Et depuis la « mastérisation » (2009)

- ⇒ L1-L2-L3 en faculté de musicologie (le plus souvent)
- ⇒ Choix d'un master MEEF ou master RECHERCHE

**Une année de M2
pendant laquelle :**

- ⇒ Formation partagée entre fac et INSPÉ
- ⇒ Stagiaire tutoré(e) avec un service en établissement de 8 à 10h
- ⇒ Rédaction d'un mémoire professionnel

**Une année de M1
pendant laquelle :**

- ⇒ Formation partagée entre la faculté de musicologie et l'INSPÉ (anc. IUFM puis ESPÉ)
- ⇒ Stage d'observation en EPLE
- ⇒ Préparation et présentation au concours



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

Liberté
Égalité
Fraternité

18

À partir de 2022, le
parcours POST-BAC
menant au CAPES :

⇒ L1-L2-L3 en faculté de
musicologie (le plus souvent)

⇒ Choix d'un master MEEF ou
master RECHERCHE

Une
année de M1 pendant
laquelle :

⇒ Formation partagée entre la faculté de
musicologie et l'INSPÉ
⇒ Stage d'observation et de pratique
accompagnée en EPLE (**3 fois 15 jours**)

Une année de M2
à la fin de laquelle :

⇒ **Préparation et présentation au concours**
⇒ **Au choix** contrat de 6h (en responsabilité, rémunéré) **ou**
stage filé sur toute l'année (en pratique accompagnée, non
rémunéré)
⇒ Clôture et validation du master avec
soutenance du mémoire

Pour information, un exemple d'UE du M1 Master MEEF
(Université de Tours) :

- Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner (dans *Enjeux et connaissances du système éducatif*)
- - Piloter son enseignement (dans *Construire une posture professionnelle réflexive*)
- - Etre acteur de son développement professionnel (dans *Analyse de pratiques disciplinaires*)



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

Liberté
Égalité
Fraternité

2021-2022 : UNE ANNÉE DE TRANSITION

19

Le Master MEEF accueille 3 catégories d'étudiants :

Un stagiaire en stage filé

Les lauréats du concours 2021
(15 fonctionnaires stagiaires sur
l'académie, qui constituent la
dernière cohorte)

Une contractuelle
alternante

Ces stagiaires sont affectés en
établissement depuis la rentrée

Ce qui change en
terme de statut...

L'étudiant en deuxième année de master sera pleinement étudiant, il **ne cumulera plus un statut de fonctionnaire stagiaire avec un statut d'étudiant**. Il ne sera nommé fonctionnaire stagiaire qu'à la condition de détenir un master (donc seulement *après* le M2). **Son statut de fonctionnaire stagiaire, à l'issue du concours, s'exercera à plein temps.**

...et de rémunération

Il se verra **proposer** un statut de **contractuel alternant** et sera **dans ce cas** lié au Rectorat de son académie par un contrat d'alternance (dans le second degré, un volume hebdomadaire moyen de 6h) pour une rémunération brute d'environ 865 € (compatible avec une bourse). Sinon, **il devra effectuer un stage filé de pratique accompagnée avec un tuteur durant toute l'année et ce stage ne sera pas rémunéré.**

NOUVELLES ÉPREUVES DE CAPES À PARTIR DE LA SESSION 2022

Troisième partie (5 points)

Durée : 1 heure

Un extrait d'œuvre d'une durée ne pouvant excéder quatre minutes est diffusé à plusieurs reprises selon un plan de diffusion précisé par le sujet. Le candidat en réalise une présentation analytique identifiant ses principales caractéristiques et le situe dans le champ esthétique en référence aux styles et genres qui jalonnent l'histoire de la musique et des arts jusqu'à aujourd'hui. Il veille à souligner les parentés de l'extrait diffusé avec d'autres œuvres musicales et artistiques.

Des nouveautés :

3 parties dans la version précédente

Un nouvel exercice d'écoute

Un retour à la dictée (« relevé musical »)

La disparition de la dissertation

Des invariants :

l'exercice du commentaire comparé

l'exercice de l'arrangement

Épreuve disciplinaire :
4 parties **coef.2**

ADMISSIBILITÉ

Une épreuve qui met en relation différents supports qui doivent être corrélés à la pédagogie et à la construction de séquences

Des nouveautés :

L'épreuve prend appui sur un ensemble de documents identifiés comprenant un choix de texte(s), partition(s) et/ou élément(s) iconographique(s), et un ou plusieurs extraits musicaux enregistrés. Tirant parti de l'analyse de cet ensemble, le candidat développe et argumente une problématique disciplinaire induite par les programmes d'éducation musicale au collège et susceptible de nourrir une séquence d'enseignement dont il précise le niveau de classe. Il veille par ailleurs à identifier les connaissances et compétences susceptibles d'être construites et développées sur cette base par des élèves comme les grandes lignes du projet musical qu'il envisage d'élaborer. Il expose et justifie ses choix, ses objectifs et ses stratégies au regard du cycle auquel cette séquence est destinée. Il précise également les indicateurs permettant d'évaluer les apprentissages des élèves.

Épreuve disciplinaire
appliquée **coef.2**

Cf. ancienne épreuve de
« mise en situation professionnelle »

Le poids de l'analyse musicologique s'amointrit au profit d'une mise en relation directe avec les pratiques pédagogiques



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

Liberté
Égalité
Fraternité

NOUVELLES ÉPREUVES DE CAPES À PARTIR DE LA SESSION 2022

21

Des nouveautés :

Les supports sont apportés par le candidat

L'utilisation des outils numériques disparaît et le temps de mise en loge passe de 5h à 1h

Épreuve de leçon
coef.5

ADMISSION

Une épreuve totalement nouvelle

Épreuve
d'entretien

coef.3

portant sur « la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation »

1. En 15 minutes : le candidat présente son parcours et échange avec le jury

2. En 20 minutes : à partir de 2 mises en situation professionnelles, l'une en lien avec l'enseignement, l'autre en lien avec la vie scolaire, le candidat doit valoriser son aptitude à :

« S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligation du fonctionnaire dont la neutralité, la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, promotion de l'égalité notamment entre les filles et les garçons) »

Au début de la préparation, le candidat transmet au jury :

- les partitions d'un ensemble de trois chants monodiques, d'esthétiques différentes et avec accompagnement, susceptibles d'être interprétés par une classe de collège et qu'il doit connaître et maîtriser en vue d'une interprétation devant le jury.
- les partitions d'un ensemble de trois pièces polyphoniques à trois voix mixtes (deux voix de femmes, une voix d'hommes) de répertoires diversifiés, qu'il doit connaître et maîtriser en vue d'en mener l'apprentissage auprès de l'ensemble vocal mis à sa disposition durant l'épreuve. Ces trois pièces polyphoniques peuvent être a cappella et/ou avec accompagnement piano.